

FEUILLE DE ROUTE TERRITORIALE 2026-2028

Secteur Industries agroalimentaires – MEURTHE-ET-MOSELLE (54)

DRAAF Grand Est – Juillet 2026

Volet Industries agroalimentaires contribuant à la feuille de route territoriale prévue par la Convention-Cadre État-Région 2026-2031

A. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Diagnostic complet : se référer au support de l'Observatoire régional emploi formation (OREF) Grand Est et aux recommandations sectorielles IAA.

Synthèse des données clés

Indicateur	Meurthe-et-Moselle	Repère de comparaison
Marché du travail IAA	Meurthe-et-Moselle : tension extrême pour la famille professionnelle des techniciens et agents de maîtrise des industries.	—
Recrutements prévus	Enquête Besoins en main-d'œuvre (BMO) 2026 : 320 projets de recrutement dans le secteur « Industrie agroalimentaire », dont 46,9 % jugés difficiles et 6,3 % saisonniers.	Grand Est : 5 780 projets de recrutement dans le secteur « Industrie agroalimentaire », dont 43,8 % jugés difficiles et 40,7 % saisonniers.
Point de vigilance territorial	Mettre en regard les projets de recrutement recensés par la BMO, le signal de tension relatif aux techniciens et agents de maîtrise des industries et les parcours IAA accessibles en Meurthe-et-Moselle.	Les recommandations sectorielles invitent à examiner le maillage existant avant toute évolution éventuelle de l'offre.

Lecture BMO : les projets recensés traduisent des intentions de recrutement pour 2026 ; ils ne correspondent ni aux offres d'emploi diffusées ni à des embauches certaines. Les volumes départementaux publiés sont arrondis à la dizaine. Le périmètre sectoriel de la BMO est à distinguer du périmètre statistique des industries alimentaires de l'OREF. Les indicateurs de tension de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) regroupent plusieurs signaux du marché du travail et ne permettent pas, à eux seuls, de conclure à un besoin de formation.

Source : OREF Grand Est, support présenté le 11 juin 2026 ; DARES 2024 ; France Travail, enquête BMO 2026, résultats par département et secteur d'activité.

Offre accessible et parcours : point de lecture

Les sources mobilisées apportent des repères sur des formations relevant du champ IAA, selon des voies et réseaux différents. Elles ne permettent pas de les additionner en une offre départementale exhaustive et homogène. Pour les établissements, cette lecture permet de préparer un échange territorial sur les formations, voies et territoires voisins à prendre en compte dans les parcours, ainsi que sur les conditions de stage, d'apprentissage, de mobilité et d'hébergement.

Source : OREF Grand Est et recommandations sectorielles IAA.

Analyse territoriale

La tension extrême signalée pour les techniciens et agents de maîtrise des industries concerne une seule famille professionnelle. Elle ne décrit ni l'ensemble des emplois IAA en Meurthe-et-Moselle ni les besoins de chaque employeur. Elle invite à préciser, avec les partenaires compétents, les activités et qualifications concernées.

L'enquête Besoins en main-d'œuvre 2026 recense 320 projets de recrutement dans le secteur « Industrie agroalimentaire » en Meurthe-et-Moselle. Cet agrégat sectoriel ne permet pas d'identifier les métiers, employeurs, qualifications ou bassins de recrutement concernés. Pour les établissements, l'enjeu est donc de préciser, avec les partenaires compétents, les employeurs, métiers, qualifications et bassins de recrutement susceptibles d'éclairer les

parcours IAA accessibles, sans assimiler les projets BMO à des débouchés établis. La part saisonnière (6,3 %) ne permet pas, à elle seule, de caractériser les calendriers d'activité des employeurs.

Enjeux prioritaires du territoire

1. Lecture des recrutements IAA, des métiers et des employeurs de Meurthe-et-Moselle au regard des parcours accessibles.
2. Articulation des parcours IAA avec les qualifications et les situations professionnelles à examiner, notamment pour les fonctions de techniciens et agents de maîtrise.
3. Conditions d'accès aux stages, à l'apprentissage et aux parcours IAA en Meurthe-et-Moselle.

B. ADÉQUATION FORMATION/EMPLOI

L'adéquation formation/emploi est à apprécier à l'échelle des bassins de vie, d'emploi et de recrutement, et non à partir des seules limites administratives du département.

La présente feuille ne propose pas d'arbitrage de carte ; elle identifie les sujets à instruire avec les établissements, les partenaires emploi-formation et les professionnels avant toute évolution éventuelle de l'offre.

Questions à instruire localement :

1. Quels employeurs, métiers et bassins de recrutement sont concernés par les 320 projets BMO du secteur « Industrie agroalimentaire » en Meurthe-et-Moselle ?
2. Quelles activités et qualifications sont couvertes par le signal relatif aux techniciens et agents de maîtrise des industries, et lesquelles relèvent effectivement du champ des IAA ?
3. Quelles formations et voies, en Meurthe-et-Moselle et dans les territoires voisins, sont à prendre en compte dans les parcours IAA, au regard des activités et qualifications à préciser avec les entreprises ?
4. Quelles conditions locales facilitent ou limitent l'accès aux stages et à l'apprentissage dans les activités IAA en Meurthe-et-Moselle : accueil, tutorat, mobilité, hébergement et organisation des périodes en entreprise ?

Source : OREF Grand Est, France Travail, enquête BMO 2026, et recommandations sectorielles IAA.

C. AXES DE RÉFLEXION

1. Lire conjointement les recrutements IAA et le signal de tension ciblé. La BMO et le signal de tension relatif aux techniciens et agents de maîtrise des industries portent sur des périmètres distincts ; leur lecture ne permet pas, à elle seule, de conclure à un besoin de formation.
2. Identifier les parcours et qualifications à prendre en compte. Les formations et voies accessibles, dans le département et les territoires voisins, peuvent être examinées avec les entreprises au regard des activités et qualifications à préciser. Les procédés industriels, la qualité, la conduite de ligne et les fonctions de techniciens et agents de maîtrise sont des champs à examiner, non des besoins établis.
3. Conditions territoriales d'accès aux situations professionnelles. Les conditions d'accueil et les ressources utiles aux stages et à l'apprentissage peuvent être précisées localement, sans présumer de difficultés ni attribuer de responsabilité exclusive à un établissement.

Source : données du diagnostic territorial et recommandations sectorielles IAA.

D. POINTS D'INSTRUCTION TERRITORIALE

Ces points sont à instruire avec les partenaires compétents et ne constituent pas des décisions arrêtées ni un programme d'action à la charge d'un établissement.

1. Partager une lecture territoriale des métiers et bassins repérables dans les données BMO IAA en Meurthe-et-Moselle, et préciser avec les partenaires compétents les employeurs concernés.
2. Qualifier la portée sectorielle du signal de tension relatif aux techniciens et agents de maîtrise des industries, en distinguant les activités et qualifications relevant du champ des IAA.
3. Mieux identifier, avec les entreprises, France Travail, l'Observatoire régional emploi formation (OREF) et les autres partenaires compétents, les formations et voies à prendre en compte dans les parcours IAA, en Meurthe-et-Moselle et dans les territoires voisins, au regard des activités et qualifications à préciser.
4. Examiner les conditions locales d'accès aux stages et à l'apprentissage, ainsi que les ressources et dispositifs à mieux connaître : accueil, tutorat, mobilité, hébergement et organisation des périodes en entreprise.

Source : données du diagnostic territorial et recommandations sectorielles IAA.